

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 42

Artikel: Nos régents d'autrefois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Grolley, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le Lausanne-Signal.

La Suisse est aujourd'hui un des pays les plus visités. Chaque année, elle attire un nombre croissant d'étrangers qui viennent admirer nos sites enchanteurs. Nous les voyons gravir joyeusement nos montagnes escarpées, s'extasier à la vue des grandes scènes alpestres, ou se reposer agréablement sur nos rivages.

Partout où la nature a prodigué ses dons, partout où elle a créé de riantes vallées, de gracieux paysages, les habitants de la contrée s'en montrent jaloux et rivalisent de zèle, d'amour-propre et de dévouement à la chose publique, pour mettre en valeur ces beautés naturelles et en augmenter l'attrait.

C'est ainsi que, dans toutes nos stations alpestres ou balnéaires, on voit s'élever de grands et confortables hôtels offrant à leurs hôtes tous les agréments désirables ; c'est ainsi que, depuis nombre d'années déjà, la plupart de nos villes suisses rafraichissent constamment leur toilette, s'embellissent de luxueuses promenades, et facilitent aux étrangers l'accès des sites pittoresques et autres curiosités de la nature. Ce sont, entre autres, des grottes imposantes s'enfonçant très loin dans la montagne, des vallons pleins de charme et de poésie, des cascades précipitant leurs eaux écumeuses aux flancs des rochers, ou de frais ombrages sous lesquels murmure le ruisseau.

Et quand une localité a le privilège de pouvoir ajouter à ces beautés de la nature l'attraction d'une voie ferrée hardie, s'élevant comme par enchantement au sommet d'une colline ou d'une montagne, où l'œil est charmé par le spectacle splendide du paysage, où l'on respire un air plus léger, où tout égaie l'esprit et le cœur, quand une localité a ce privilège, disons-nous, elle ne peut que prospérer.

Voyez le développement vraiment extraordinaire que les divers funiculaires de la Suisse ont apporté dans leur voisinage. Le Territet-Glion en est un exemple. Parmi les nombreux promeneurs et touristes qui visitent les bords du Léman, nous avons la persuasion que le nombre est excessivement restreint de ceux qui ont pu résister au désir de prendre place dans les wagons de cette voie ferrée, restée l'un des modèles en ce genre et l'une des plus audacieuses. Son succès n'a d'ailleurs fait qu'augmenter depuis que sa gare supérieure sert de point d'attache au merveilleux chemin de fer de Glion aux Rochers-de-Naye.

Vevey, la rivale de Montreux, ouvrira incessamment son joli funiculaire du Pèlerin.

Lausanne ne pouvait donc pas rester en arrière. Son Signal, l'un des points de vue les plus remarquables de la Suisse, appelait depuis longtemps une voie d'accès rapide. Celle qui vient d'être établie a une longueur de 480 mètres, et la station supérieure, placée à deux minutes de l'esplanade du Signal, est à 109 mètres en dessus de la station inférieure, différence de niveau rachetée par des rampes de 16 % au bas du plan incliné et de 28 %, dans le haut.

La marche du train est d'une grande dou-

ceur et l'on s'élève graduellement sur la pente boisée du vallon et au milieu d'une riche verdure. Puis on pénètre dans un tunnel de 130 mètres de long, dont la sortie ménage aux voyageurs le magnifique spectacle d'un panorama vraiment merveilleux et des plus variés.

Pour les Alpes, ce panorama s'étend depuis le Moléson, qui s'élève au centre de la Gruyère, jusqu'au Salève, voisin de Genève ; pour la chaîne du Jura, qui commence en France par le mont Crêdo, dans lequel est creusé le fort de l'Ecluse, il s'étend jusqu'au Chasseron.

Puis toute la nappe resplendissante du plus beau des lacs, et, au premier plan, de riantes vergers, des bosquets, des bouquets d'arbres fruitiers, de coquettes villas, enfin toute la ville de Lausanne et sa banlieue. Au milieu du tableau, les tours de la cathédrale qui s'élancent fièrement dans les airs.

Voilà le grandiose ensemble que l'œil embrasse à l'est, au midi et à l'ouest depuis l'esplanade du Signal.

Eh bien, la nouvelle ligne qui vous conduit en 4 ½ minutes sur ce belvédère incomparable a été inaugurée mercredi 18 octobre. Y avaient été invités, des délégués des autorités cantonales et communales, des représentants du Jura-Simplon et de la Société de Navigation, les actionnaires et la presse lausannoise.

Chacun monta en wagon avec un joyeux empressement ; tous les visages respiraient le contentement. On sentait qu'il s'agissait d'une ligne attendue avec impatience, et dont l'entreprise avait reçu de la population tout entière l'accueil le plus dévoué.

A l'arrivée à la station du Signal, le premier soin de tous a été de visiter la salle des machines, qui a vivement intéressé. Les spécialistes n'ont eu que des éloges à faire sur cette belle installation. Les invités font ensuite une petite promenade sur l'esplanade du Signal et admirent la grande scène dont on y jouit, mais que n'égayaient que trop rarement, ce jour-là, de faibles rayons de soleil.

Puis vint une collation offerte au restaurant de M. Ch. Pflüger, gracieuse construction que surmonte un clocheton dont le carillon s'en donnait à cœur joie.

Beaucoup de gaité dans la salle où chacun s'empresse de faire honneur aux petites salées, arrosées d'un excellent Villeneuve.

Quelques instants s'écoulaient et M. Vincent, président du conseil d'administration, prend la parole. Il souhaite à tous la bienvenue. Puis, dans un exposé complet, très clair, très intéressant, il fait l'historique de l'entreprise, de ses différentes phases, des difficultés qu'elle a eues à surmonter, et rend un sincère hommage à tous ceux qui, par leur bonne volonté, leur persévérance et leur dévouement, ont contribué à la mener à bien.

M. Vincent termine par quelques paroles éloquentes dans lesquelles il invoque la protection divine pour la nouvelle voie, et exprime

le vœu que celle-ci contribue à la prospérité de la ville de Lausanne.

Viennent ensuite les remerciements et les félicitations de M. le Conseiller d'Etat Virieux, de M. Mercier, président du Conseil communal, et de M. le Syndic de Lausanne.

Le train des invités est monté à 2 heures de l'après-midi. A 3 heures, la ligne était ouverte au public, qui attendait en foule aux abords de la gare, et de nombreux trains, tous bondés, se succédèrent sans interruption jusqu'à la nuit. On a remarqué que les dames y étaient fort nombreuses. Elles ne savent guère attendre en pareilles circonstances. Nous ne voulons pas dire ici qu'elles soient généralement plus curieuses que les hommes, loin de là, mais nous sommes obligés de constater qu'elles tiennent à tout voir et tout de suite.

En résumé, charmante petite fête, inaugurant une entreprise bien menée, bien réussie, et pour laquelle on peut espérer un avenir prospère.

L. M.

Nos régents d'autrefois.

M. François Clavel, dans son *Essai sur les Communes*, publié en 1828, nous apprend que, sous le régime bernois, la première ordonnance qui ait pourvu d'une manière générale à l'instruction élémentaire dans le canton de Vaud, est un règlement du 3 janvier 1676, mais qu'il existait déjà, dès la Réformation, plusieurs écoles fondées, soit par des communes, soit par des dons particuliers, soit enfin par le gouvernement de Berne, qui avait affecté à cette destination quelques parties des biens du clergé en imposant aux diacres l'obligation d'être en même temps maîtres d'école.

Le susdit règlement imposait entr'autres aux communes l'obligation de salarier convenablement les régents qui devaient être agréés par le bailli et les ministres, après examen de leurs mœurs et de leurs capacités.

L'examen des aspirants à la régence était des plus sommaires, il portait essentiellement sur la prière, la lecture, l'écriture et le catéchisme, le catéchisme surtout, car nos Excellences tenaient à ce que leurs sujets le connussent parfaitement et avaient ordonné pour cela ce qui suit, dans leurs lois consistoriales de 1746 :

« Enjoignons à tous les Pères de famille, d'envoyer au dit catéchisme plus régulièrement qu'ils n'ont fait par le passé leurs Enfants et jeunes gens depuis l'âge de six jusqu'à celui de vingt ans, de même que leurs *Domestiques, valets et servantes* sans leur permettre de s'assembler ailleurs, de courir par ci par là les Dimanches et de commettre toutes sortes d'Excès et d'indécences, »

Sous le rapport de l'instruction, une ordonnance du 25 janvier 1787 avait confirmé et rappelé les dispositions du règlement de 1676, dont on retrouve encore les principes généraux dans notre loi du 28 mai 1806.

Sous le régime bernois et au commencement

de ce siècle même, les régents étaient peu rétribués et les communes, qui trouvaient encore qu'ils recevaient beaucoup trop, ne se gênaient pas pour leur imposer, en sus de leurs fonctions, diverses besognes qui n'avaient rien de commun avec l'enseignement et dont se souciaient fort peu nos instituteurs d'aujourd'hui.

Pour vous donner une idée de la position faite autrefois à nos anciens *magisters*, lisez avec moi les quelques annonces qui suivent concernant des repourvues d'écoles. Je les extrais du *Nouvelliste Vaudois* de 1802 :

N° 44, du 16 février. — La régence de l'école de Bréthonnaire étant vacante, les aspirants sont invités à se présenter, munis de bons témoignages, à la cure du second pasteur à Romainmôtier, le mardi 23 février courant à dix heures du matin pour y subir l'examen. Pension : 1° un sac de messel et un sac d'orge et vingt francs en argent payables par l'Etat. — 2° Trois sacs de graine mêlée et seize francs en argent, payables par la commune, demi-quarteron de messel par chaque particulier faisant feu, le tout mesure de Romainmôtier ; trois chars de bois rendus devant la maison avec droit d'affouage comme les co-propriétaires ; logement, jardin, terrain pour plantage et en outre douze francs *pour soigner l'horloge*. On désirerait que le nouveau régent pût entrer tout de suite en fonctions. Il ne sera payé de journée qu'aux deux aspirants qui auront eu les meilleurs succès.

N° 24, du mardi 23 mars. — La régence de la troisième classe du collège de Payerne étant vacante, la Municipalité invite les aspirants à se rendre au dit lieu pour le 28 avril prochain, à neuf heures du matin, sur la maison de commune, jour que l'examen aura lieu, munis de bons certificats de mœurs.

La pension consiste, outre un beau logement et un jardin devant, 1° en 28 mesures de froment et autant de bled, payables par la nation ; 2° en 18 mesures de froment et autant de bled outre 60 francs en argent, payables par la commune, avec 100 fascines de bois à brûler. Les fonctions consistent : 1° à conduire le chant des psaumes à l'église, 2° à enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la musique, ainsi que les principes de la religion ; outre les avantages qu'il jouit par la pension, il a celui de retirer de chaque écolier deux batz par mois ; si l'on désire de plus amples renseignements, on pourra s'adresser, etc.

En lisant cette énumération de sacs de messel, de froment et d'autres denrées qui étaient fournies aux régents en paiement de leurs services, des esprits mal intentionnés pourraient croire sans doute que les pauvres instituteurs d'alors mangeaient à la crèche et qu'ils étaient ni plus ni moins traités comme du menu bétail.

Loin de là, nos bons vieux régents savaient fort bien utiliser tout ce messel, ce froment et cet orge ; s'ils n'en avaient pas emploi eux-mêmes, ils savaient très bien transformer tout cela, dans l'endroit même ou sinon au marché voisin, en bonnes espèces sonnantes, métalliques, ayant cours en ce pays, comme on disait alors.

Les traitements en espèces étaient bien minces, comme vous l'avez vu ; mais ajoutés à ce que l'on retirait en nature, on parvenait quand même à nouer les deux bouts.

Puis, quelques régents, outre leurs occupations ordinaires, donnaient quelques leçons particulières à domicile ; quelques-uns exerçaient encore un métier. Un vieillard de chez nous m'a raconté qu'il en avait connu un qui employait ses soirées d'hiver à faire des manches de pioche, de fossier, etc. ; il fabriquait aussi des bondes de tonneaux et des dents de rateaux. Les outils qui sortaient de ses mains allaient, paraît-il, à merveille. Un autre, me dit-on, rasait et coupait les cheveux en artiste, il possédait la clientèle d'à peu près tout le village.

C'était le bon vieux temps, et nul régent

d'alors n'aurait trouvé déplacés, avilissants, ces travaux manuels.

Disons aussi que certaines communes ne se faisaient aucun scrupule de charger leurs régents de basses besognes.

Feu M. le professeur Besançon a même tourné en ridicule cet usage d'autrefois. Vous vous souvenez sans doute d'une de ses facéties, dans laquelle il nous montre une municipalité faisant rentrer dans les devoirs du régent l'obligation de balayer la salle de la municipalité, sonner midi et la retraite, remonter l'horloge, la graisser et garder le bouc communal.

Je vous ai cité plus haut une annonce de la commune de Brethonnaire pour la repourvue du régent de l'endroit, et je dois vous dire, si cela peut vous intéresser, que le titulaire n'a pas mangé deux quintaux de sel dans la commune, paraît-il, car je lis dans le même *Nouvelliste Vaudois* de 1802, à la date du 3 septembre, que la place est de nouveau mise au concours.

Pourquoi ce régent est-il resté aussi peu de temps dans la commune ? me suis-je demandé. La réponse, la voilà, c'est qu'il ne savait pas faire marcher l'horloge !

C'est bien pour cela, car, pour cette nouvelle repourvue, on a fait insérer à nouveau le premier avis du 16 février, mais en y ajoutant ceci pour les douze francs destinés à soigner l'horloge : *mais pour aussi longtemps seulement qu'elle (la commune) sera contente de la manière dont le nouveau régent la dirigera.*

C'est très clair !

Les révélations du visage.

Nous retrouvons dans nos paperasses un ancien numéro du *Petit Parisien*, contenant un long et intéressant article sur les révélations du visage. Nous laissons les considérations générales sur ce sujet, et nous nous bornons à donner à nos lecteurs les détails les plus piquants de l'article en question.

Le visage peut affecter cinq formes.

La forme à peu près carrée indique que toute l'activité du sujet est portée vers les choses positives et pratiques, vers celles qui concernent les intérêts matériels de la vie. L'individu — assurez-vous-en par l'expérience — agira beaucoup plus par la tête que par le cœur. Les passions seront fortes, persistantes et arrêtées.

Vous voyez prévus : avec ce type-là, on a des idées enfoncées dans la cervelle. Il annonce une certaine dureté, mais de l'énergie, de l'opiniâtreté. Ceux ou celles que la nature a doués d'un visage « carré » ne feront guère de folies sentimentales. Ils auront plutôt une certaine propension à l'avarice, à moins qu'ils ne soient seulement particulièrement aptes aux sciences exactes. Ainsi M. Joseph Bertrand, de l'Académie des sciences, offre-t-il ce type.

Le visage rond témoigne d'initiative et d'activité, de colère fougueuse et de manque de sang-froid, d'absence de persévérance, de prodigalité, de vanité et de sensualité. J'ai comme une idée que ce type-là, à en juger par les défauts qu'il implique, doit être furieusement répandu.

Le visage ovale, c'est la mobilité, l'impressionnabilité, le caprice, l'imagination insatiable, la faiblesse de caractère, la timidité et l'inconstance, avec de l'entêtement pourtant (arrangez cela !) Les porteurs de ce type sont enthousiastes, intuitifs, crédules, manquant d'ordre.

Le type triangulaire est l'indice d'un caractère bizarre et fantasque, incapable de supporter la moindre discipline, agressif, railleur, irritable.

Le type en forme de cône atteste la suffisance, une intelligence étroite, l'amour-propre très développé, l'amour de la vie, la poltronnerie souvent, l'égoïsme. En somme, il n'indique rien de flatteur.

Vous ai-je dit que pour juger de la forme d'un visage et lui assigner un type, il faut le regarder de face. Mais, naturellement, les contours (c'est-à-dire le visage vu de profil) ont aussi leur importance ; contours ronds : honnêteté, douceur, indécision ;

contours nouveaux ; fougue, pétulance, colère ; contours pointus : finesse, ruse, dissimulation ; contours mous : nature apathique et paresseuse, inertie des passions.

Le front, les oreilles, les sourcils, les yeux, doivent être étudiés minutieusement ; mais rien ne peut l'emporter, paraît-il, sur l'influence des traits distinctifs du nez : « Dis-moi quel est ton nez et je te dirai qui tu es. » Ainsi pourrait s'exprimer le physiognomoniste.

Si le nez penche trop vers la bouche, c'est signe d'insensibilité, de mélancolie. Un nez sans ondulation, sans aucun linéament expressif, sans inflexions, peut bien être le nez d'un brave homme, mais ce ne sera jamais celui d'un homme supérieur. Un nez un peu retroussé, avec un enfoncement marqué vers la racine, laisse supposer de la finesse, des talents, de la probité.

Désirer, désir, démanier. — Un écrivain français fait, sur la manière de prononcer ces mots, ces judicieuses remarques :

Ces mots doivent s'écrire et se prononcer *de* et jamais *dé*, car si *dé*, dans *désirer*, par exemple, reçoit un accent, *dé* est nécessairement préposition ayant une valeur privative ou explicite, mais représentant toujours la préposition latine *de*. Le radical du mot sera alors *irer*, vieux mot français dérivé de *ira*, et qui toujours a été synonyme de mettre en colère. — Ce vocable, ainsi composé, a été usité dans la langue d'oïl sous l'acception d'appaiser, de calmer, de dé-irriter, ou *irer*. On disait alors, dans ce sens, *désirer*.

« C'est commettre une faute non moins sensible, mais plus retentissante, que de dire ou d'écrire *démanger*, *démangeaison*. *Démanger*, c'est faire l'opposé de *manger*. Les personnes qui s'expliquent convenablement disent une *démangeaison*, le front me *demange*, etc. »

Plusieurs grammairiens ont créé une difficulté ou plutôt des exceptions au sujet de la prononciation des mots *Hollande* et *Hongrie*.

Ainsi, disent-ils, on dit *toile*, *fromage* d'*Hollande* et non de *Hollande*. Eau de la reine d'*Hongrie* et non de *Hongrie*. « Ce mauvais usage a pu être introduit par le commerce, mais il a toujours répugné aux gens de bon lieu, et l'Académie laisse libre d'aspirer en ce cas ou de ne pas aspirer l'h. suivant le caprice ou le bon goût naturel de chacun. » Quoiqu'il en soit, nous pensons qu'il est mieux de dire de *Hollande* que d'*Hollande*, et, puisqu'on dit la reine de *Hongrie*, il serait absurde de faire une exception pour un cosmétique qui porte son nom.

Lê vilho comis.

Dào temps dâi rihivvès et dâi z'avant-rihivvès, lè dzouvenès valottets, dévant d'êtrè recrutâ, êtiont dein lo dépou, coumeint vo sèdès, et, doze iadzo per an, dévessant allâ fèrè l'exercico 'na demeindze matin, tsacon avoué son contingent. Et l'est lo comis que coumandâvè cliào dzouvenos lurons, que l'ao montrâvè à sè mettrè ein rangs, à bin s'aligni, à fèrè lè z'à draite et lè z'à gautse, à drobliâ, à martsu su duès et quatre reintsès, enfin quiet ! lo b-a-ba dè cein què lè noutrès apprennont ora quand vont passâ l'êcoula pè Lozena.

Cliào comis êtiont nommâ dè coutema permi lè z'officiers, dein lè contingents qu'ein aviont, et io y'ein avâi min on lè recrutâvè permi lè sergents et lè caporaux ; coumeint vo peinsâ, y'ein avâi dè totès lè sortes, dâi bons coumeint dâi tot crouvî, dâi tot féroces po lo servico, coumeint y'ein avâi dâi z'autro qu'êtiont dâi vretabillo tâta-dzenelhè.

Po vo derè, cè dè B..., on vilho tambou-major, ètâi on tot crâno et n'arâi pas manquâ 'na demeindze d'exercico po on coup dè canon, assebin faillâi lo vairè fèrè traci sè z'homme !